

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL75

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« langue »,

insérer les mots :

« , de la culture et de l'histoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'apprentissage de la langue française est évidemment essentielle. Il n'en reste pas moins que cela ne suffit pas à faire de quelqu'un un Français. Un Français, c'est notamment une personne qui aime la langue française, qui aime sa culture, son histoire, ses coutumes, son art de vivre. Or, pour aimer tous ces aspects de notre identité française, il faut d'abord les connaître.

C'est pourquoi, il est essentiel de préciser que le parcours personnalisé d'intégration républicaine doit comprendre l'apprentissage de la culture française et de son histoire.